



International Organisation of Employers
Organisation Internationale des Employeurs
Organización Internacional de Empleadores
The Global Voice of Business



Déclaration de Bahreïn

L'accélération de la mondialisation et de l'interconnexion, couplée à une évolution technologique exponentielle, nous a offert des opportunités considérables. Toutefois, de nombreuses sociétés se heurtent, sur la voie du progrès, à des obstacles qui comprennent le chômage persistant, particulièrement chez les jeunes, une croissance faible ou instable, un niveau élevé d'informalité, la pauvreté et des défis en matière de droits de l'homme.

Dans ce contexte, le monde des employeurs apporte tout son appui aux objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés récemment, en particulier l'ODD 8 qui appelle à la promotion d'une « *croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous* », et à ses importantes cibles que sont des niveaux plus élevés de productivité économique, d'entrepreneuriat, de créativité et d'innovation. Chacun doit avoir une chance raisonnable d'accéder au marché du travail ; l'emploi est une condition fondamentale à la possibilité pour chaque individu et sa famille de se développer et prospérer.

Le progrès économique et social n'est possible qu'au travers d'efforts concertés. Les gouvernements doivent agir maintenant pour faire des ODD une réalité en libérant le potentiel que renferment la mondialisation, les nouvelles technologies et l'innovation. Le monde des employeurs appelle les gouvernements et les chefs d'État à tenir leur promesse de créer davantage d'emplois, du travail décent et une croissance durable et :

I. Encourager la création d'emplois, en particulier par des politiques qui instaurent un environnement favorable qui incitent les entreprises à engager du personnel :

- Éliminer les obstacles à la création, aux opérations et à la croissance des entreprises
- Instaurer des lois faciles à comprendre et favorisant l'emploi
- Promouvoir des formes d'emplois variées afin de permettre aux entreprises d'engager le plus de personnel possible
- Diminuer les coûts du travail non salariaux qui constituent souvent un obstacle à l'emploi.

II. Créer, sur le marché du travail, des opportunités pour les jeunes et les femmes :

- Créer un environnement réglementaire attractif qui stimule la mise en place de systèmes d'apprentissage

- Améliorer la coopération entre les entreprises et les institutions d'enseignement et de formation professionnelle, ainsi que les universités. L'employabilité doit être au centre des objectifs des systèmes d'enseignement afin d'éviter l'inadéquation des compétences
- Faire en sorte que les systèmes d'apprentissage répondent à l'apparition de nouvelles professions
- Équiper les institutions d'enseignement et de formation professionnelle des derniers outils d'enseignement
- Donner priorité à l'égalité des sexes et à la formation dès le plus jeune âge
- Éliminer les obstacles à l'emploi des femmes tels que l'absence ou le coût élevé des garderies d'enfants, les normes sociales qui stigmatisent les femmes qui travaillent, ainsi que les législations restrictives et discriminatoires.

III. Faire en sorte que l'emploi soit sûr et s'inscrive dans le cadre de l'économie formelle

- Appliquer pleinement la recommandation n° 204 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle et la recommandation n° 202 de l'OIT sur la protection sociale
- Déployer davantage d'efforts pour améliorer l'environnement en matière de SST et instaurer une culture de sécurité et santé préventive
- Assurer des systèmes d'administration et d'inspection du travail efficaces.

IV. Faire en sorte que la migration de la main-d'œuvre profite à tous

- Aborder la migration comme une opportunité, non comme un risque
- Mettre en place des politiques stables, efficaces et souples qui correspondent aux besoins du marché du travail afin de limiter les obstacles à la mobilité
- Améliorer la transparence en matière de compétences et de qualifications liées à différents diplômes afin de faciliter la reconnaissance mutuelle de ces derniers. Des systèmes de certification différents ne devraient pas constituer un obstacle à la migration
- Faciliter, pour les migrants, les envois de fonds qui jouent un rôle important dans l'économie et le développement des pays d'origine
- Sensibiliser le public sur l'importance des migrations pour la santé économique et la compétitivité des pays d'accueil.

V. Promouvoir des marchés ouverts

- Promouvoir la coopération économique multilatérale et éviter tout protectionnisme
- Adopter des politiques qui encouragent la libre circulation des biens, services et investissements, ainsi que la concurrence et l'ouverture.

VI. Renforcer la mise en application des engagements internationaux

- Appliquer effectivement et faire respecter au niveau national des engagements pris à l'égard des droits de l'homme et des normes internationales du travail, en particulier des principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT

- Continuer à promouvoir l'application des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Aider les entreprises, plus spécialement les PME, dans leurs efforts de mise en pratique des Principes directeurs de l'ONU, surtout en matière de diligence raisonnable et d'évaluation de l'impact sur les droits de l'homme.

La contribution des entreprises aux efforts concertés en vue d'un progrès partagé

Les entreprises jouent un rôle essentiel dans le cadre des efforts déployés pour façonner une économie prospère et durable. Le secteur privé regroupe neuf emplois sur dix. Les entreprises, souvent de concert avec les universités, sont des incubateurs de nouvelles technologies et d'innovations ; elles créent des emplois, des revenus, du pouvoir d'achat et des moyens de subsistance, permettant ainsi l'intégration à la communauté et facilitant une plus grande équité économique et sociale, une meilleure inclusivité et une stabilité politique accrue.

Le monde des employeurs réaffirme :

- Son appui aux ODD et son désir de collaborer aux niveaux national et international à la poursuite de ces objectifs
- Son engagement au dialogue avec les syndicats et toutes les autres parties concernées afin de contribuer à des emplois meilleurs et plus nombreux, à la croissance et à la prospérité
- Son adhésion aux Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, à la Déclaration de l'OIT sur les EMN et son engagement ferme à les appliquer.

Bahreïn, 7 octobre 2015

Khalid Abdulrahman ALMOAYED
Président, BCCI

Daniel FUNES DE RIOJA
Président, OIE